

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 3–6 juin 2014

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2014/6-G/1/Add.1

7 mai 2014

ORIGINAL: ANGLAIS

RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRES AU PAM

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

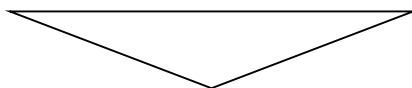
Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter la fonctionnaire du PAM mentionnée ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice, OSP*: Mme C. Fleischer tél.: 066513-2293

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.:066513-2645)

* Division des achats

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil prend note du document intitulé "Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur les achats de produits alimentaires au PAM" (WFP/EB.A/2014/6-G/1/Add.1).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

CONTEXTE

1. Le présent document expose la réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur les achats de produits alimentaires au PAM".
2. S'approvisionnant dans plus de 90 pays, le PAM achète en moyenne chaque année 2 millions de tonnes de produits divers, pour un montant de 1,1 milliard de dollars É.-U. Les vivres étant acheminés sur de grandes distances, grâce à de multiples moyens de transport, jusqu'aux bénéficiaires, de nombreux obstacles doivent être surmontés dans les domaines de l'approvisionnement et de la logistique. Le PAM achète plus de 50 pour cent des produits alimentaires dans les pays et les régions où il mène ses opérations, ce qui fait de lui un investisseur important sur les marchés locaux et régionaux.
3. La direction du PAM salue l'audit externe qui a été effectué et fait siennes les recommandations qui en sont issues; celles-ci prévoient notamment d'améliorer le modèle d'achat pour tirer le meilleur parti possible d'outils novateurs comme le Mécanisme de financement anticipé et le Mécanisme d'achat anticipé, et mener plus avant les initiatives découlant de l'examen des procédures opératoires. Le rapport a répertorié plusieurs problèmes qui sont actuellement à l'étude, comme la gestion centrale des approvisionnements et la planification des livraisons, l'intégration de la chaîne d'approvisionnement, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, et le déploiement de solutions informatiques. Plusieurs recommandations concernent des domaines dans lesquels il est fondamental d'investir davantage, comme la gestion des fournisseurs et le maintien de l'efficacité de la fonction achats. Le PAM s'appuiera sur les constatations et les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes pour améliorer son modèle d'achat de produits alimentaires.
4. Le tableau ci-après contient les réponses aux différentes recommandations, assorties de précisions destinées à replacer certaines d'entre elles dans leur contexte.

RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRES AU PAM

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction du PAM et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 1: Le PAM doit se doter d'un "cadre global de planification des achats" fondé sur une approche de la chaîne d'approvisionnement qui soit applicable au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays. Il faudrait notamment: prévoir des instructions concernant les apports nécessaires pour élaborer une stratégie relative à l'approvisionnement et au choix des fournisseurs; rendre obligatoire pour toutes les entités (Siège, bureaux régionaux, bureaux de pays) la préparation d'un plan d'achat annuel; élaborer un modèle de plan d'achat; définir des indicateurs de performance clés applicables au processus de passation des marchés; et préciser les rapports à établir en matière de suivi et d'évaluation périodiques des marchés passés.</p>	<p>Division des achats</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>L'élaboration d'un cadre de planification des achats est une composante de la stratégie relative à l'approvisionnement et au choix des fournisseurs, administrée par le groupe de travail sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement qui a été constitué pour accroître l'intégration de la chaîne d'approvisionnement. Ce groupe de travail rassemble des représentants des unités fonctionnelles chargées de la planification et de la mobilisation de ressources, des achats et de la logistique, et recense les options les plus avantageuses en matière d'approvisionnement et de livraisons.</p> <p>Le cadre global intègre les plans d'approvisionnement et de livraison à l'échelle régionale et locale des bureaux régionaux et des bureaux de pays respectivement; il reposera sur un outil permettant d'assurer le suivi de la performance de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>La mise en œuvre de l'outil normalisé de gestion de la filière d'approvisionnement des projets favorisera la planification prévisionnelle au niveau des bureaux de pays et à l'échelle de tout le PAM.</p>	<p>31 décembre 2014</p>
<p>Recommandation 2 a): Le PAM pourrait envisager de réaliser une évaluation de l'efficacité et des résultats (évaluation d'impact) du Mécanisme d'achat anticipé.</p>	<p>Service du budget et de la programmation des projets</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Les données sur les délais d'anticipation et les principaux indicateurs de performance clés dont il est rendu compte dans le Rapport annuel sur les résultats seront complétées par les résultats d'une analyse du rapport coût-efficacité en 2014. Une évaluation d'impact de plus grande envergure sera envisagée pour 2015–2016 afin: i) de permettre que les activités soient mises en œuvre pendant un laps de temps suffisant (cinq ans); et ii) de veiller à ce que l'approche soit généralisée. L'évaluation d'impact analysera notamment l'approche et ses effets.</p>	<p>31 décembre 2016</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRES AU PAM

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction du PAM et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 2 b): Le PAM pourrait envisager d'élaborer des directives complètes relatives à la gestion des Achats au service du progrès à l'intention du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Ces directives pourraient être conçues dans le but principal d'inclure les Achats au service du progrès dans le plan d'achat global du PAM, au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays, et de prendre en compte les risques répertoriés en vue d'accroître l'efficacité de cette modalité d'achat.</p>	<p>Division des achats/Division des politiques, des programmes et de l'innovation</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>L'évaluation finale qui avait été prévue lors de la conception du programme pilote Achats au service du progrès est en cours. Les constatations qui en seront issues seront présentées au Conseil en 2015; elles comprendront des orientations institutionnelles supplémentaires qui viendront compléter celles élaborées lors de la mise en œuvre du projet, qui sont déjà disponibles dans le manuel sur les achats de produits alimentaires.</p>	<p>31 décembre 2015</p>
<p>Recommandation 3 a): Le PAM pourrait envisager de revoir sa politique concernant les achats de produits nutritionnels, par exemple de Supercereal Plus, sans appel d'offres, de façon à atteindre son objectif consistant à acheter au meilleur prix. Par ailleurs, les achats effectués en dérogeant à l'appel d'offres au motif de l'urgence devraient respecter l'objectif déclaré consistant à livrer des céréales alimentaires de qualité en temps voulu, en particulier dans le cadre d'opérations d'urgence.</p>	<p>Division des achats</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Dans le cadre d'une stratégie institutionnelle élargie en matière d'approvisionnement et de choix des fournisseurs, le PAM reverra sa politique concernant les achats de produits nutritionnels. La fabrication de produits nutritionnels spécialisés requiert un important investissement, qu'il convient d'évaluer au regard de la demande du PAM, qui est irrégulière. Le PAM tiendra compte des recommandations et, afin d'améliorer la qualité des produits, mettra en place des pratiques de passation des marchés prévoyant des mesures d'incitation adéquates.</p> <p>Il peut être dérogé à un appel d'offres si cela sert les intérêts du PAM. La Division des achats diffusera à l'ensemble du personnel concerné de plus amples directives sur le recours aux dérogations.</p>	<p>31 décembre 2014</p> <p>31 décembre 2014</p>
<p>Recommandation 3 b): Le dispositif servant à faire respecter les principes et les directives définis en matière d'achats pourrait également être renforcé.</p>	<p>Division des achats</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM complètera les procédures actuelles en matière d'achats en prévoyant des examens a posteriori dans le cadre de gestion des risques liés aux achats.</p>	<p>31 décembre 2014</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRES AU PAM

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction du PAM et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 4 a): Le PAM pourrait veiller à ce que les inspecteurs chargés d'établir le rapport de l'enquête quantitative et qualitative ne soient pas ceux qui ont la responsabilité de présélectionner les fournisseurs, afin d'éviter toute possibilité de conflit d'intérêts.</p>	Division des achats	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM fait appel à des sociétés d'inspection aux compétences reconnues en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, pour veiller à ce que les fournisseurs de produits nutritionnels spécialisés respectent les normes réglementaires internationales. S'il y a lieu et dans la mesure du possible, le PAM définira les services devant être fournis par lesdites sociétés, afin d'éviter tout conflit d'intérêts potentiel.</p>	31 décembre 2014
<p>Recommandation 4 b): Des informations pourraient être fournies au Comité des achats de produits alimentaires au Siège et dans les bureaux de pays sur les antécédents des fournisseurs en matière de respect de la qualité et des délais afin qu'il prenne ses décisions en meilleure connaissance de cause.</p>	Division des achats	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le comité de gestion des fournisseurs se penche sur les problèmes liés à la performance des fournisseurs. La Division des achats s'attache à régler ces problèmes dès qu'ils se posent, par l'intermédiaire du comité. Le comité des achats de produits alimentaires reçoit des informations supplémentaires sur la performance des fournisseurs lorsqu'il en fait la demande ou lorsque ces données peuvent l'aider à se prononcer. Le système de gestion des fournisseurs comprendra également un module permettant de mieux rendre compte de la performance des fournisseurs.</p>	30 juin 2015
<p>Recommandation 4 c): Le PAM doit continuer de s'efforcer d'obtenir des donateurs des financements flexibles, non assortis de restrictions, afin de pouvoir acheter au meilleur prix.</p>	Division des partenariats avec les gouvernements	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La Division des partenariats avec les gouvernements s'efforce d'obtenir des donateurs des financements flexibles. Il faudrait non seulement que les financements alloués ne soient pas assortis de restrictions quant aux achats pouvant être effectués, afin d'accroître le rapport coût/efficacité, mais aussi qu'ils permettent au PAM de faire face avec dynamisme et flexibilité à des situations instables et aux circonstances fluctuantes qui caractérisent les crises humanitaires à évolution rapide. Les bonnes pratiques d'action humanitaire reconnaissent expressément la valeur considérable des financements flexibles, et par défaut, le PAM demande toujours le plus de flexibilité possible. Si aucune flexibilité n'est prévue ni négociable, le PAM met en balance le coût pour les bénéficiaires de l'absence d'assistance alimentaire et les pertes d'efficacité liées aux restrictions associées au financement alloué.</p>	En cours



RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRES AU PAM

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction du PAM et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 4 d): Les bureaux de pays devraient surveiller les dates limites d'obligation et de décaissement, et discuter assez tôt avec le Siège des problèmes éventuels afin de ne pas être obligés d'acheter à la hâte pour ne pas dépasser ces dates, ou d'éviter qu'elles ne soient pas respectées dans certains cas.</p>	<p>Service du budget et de la programmation des projets/ bureaux de pays</p>	<p>La recommandation est acceptée. Le suivi par les bureaux de pays des dates limites d'obligation et de décaissement sera renforcé grâce: i) à l'amélioration de l'accès à des outils d'analyse des données; ii) à l'accroissement des capacités en ressources humaines dans les bureaux de pays à la faveur du recrutement d'analystes de la gestion des ressources, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles. La mise en œuvre de l'outil normalisé de gestion de la filière d'approvisionnement des projets renforcera également la planification prévisionnelle au niveau des bureaux de pays et à l'échelle de tout le PAM.</p>	<p>31 décembre 2015</p>
<p>Recommandation 5 a): Le PAM doit étendre l'utilisation du système In-Tend à tous les bureaux de pays et les bureaux régionaux pour assurer un suivi plus efficace des processus d'appel d'offres.</p>	<p>Division des achats</p>	<p>La recommandation est acceptée. Le PAM a répertorié 67 pays dans lesquels la connectivité de réseau et l'infrastructure locale peuvent permettre d'utiliser le système In-Tend. La Division des achats a mis le système en place dans 60 de ces pays et prévoit d'en faire de même dans les 7 autres en 2014.</p>	<p>31 décembre 2014</p>
<p>Recommandation 5 b): Les failles du système WINGS II se rapportant à la performance des fournisseurs, aux dates contractuelles de livraison, au détail des engagements qu'ils n'ont pas honorés et à la qualité des produits alimentaires, etc., doivent être corrigées pour garantir une meilleure maîtrise du processus de passation des marchés. Il sera alors plus aisé d'extraire les données relatives à la performance de chaque fournisseur et d'en faire un aspect essentiel de la sélection des fournisseurs.</p>	<p>Division des achats</p>	<p>La recommandation est acceptée. Le PAM préfère utiliser des modules SAP spécialisés (à intégrer dans WINGS) pour assurer la gestion des fournisseurs et des marchés, mais cela nécessite un investissement financier considérable. Il mettra ces modules en service dès que des ressources seront disponibles. En attendant, il s'emploiera à trouver et à mettre en place un autre système de gestion des fournisseurs pour étayer les systèmes existants et combler cette lacune importante en matière d'information.</p>	<p>30 juin 2015</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRES AU PAM

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction du PAM et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 6: Le PAM doit mettre en place au Siège, dans ses bureaux régionaux et dans ses bureaux de pays un solide système de gestion des fournisseurs qui devrait, entre autres, permettre:</p> <p>a) de respecter les directives relatives à l'enregistrement de tous les nouveaux fournisseurs;</p> <p>b) de s'assurer que la base de données fournisseurs est complète pour tous les produits et actualisée à intervalles réguliers;</p> <p>c) d'étoffer la réserve de fournisseurs pour garantir une concurrence accrue et une utilisation optimale des ressources;</p> <p>d) de normaliser le délai accordé aux fournisseurs pour soumettre leurs offres; et</p> <p>e) de renforcer le dispositif d'imposition de pénalités aux fournisseurs pour des problèmes de qualité ou de retard de livraison.</p>	Division des achats	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La direction du PAM admet qu'il est nécessaire de disposer d'un système de gestion des fournisseurs moderne et exhaustif. Des travaux préliminaires sont en cours pour trouver un système adéquat, conforme aux meilleures pratiques du secteur et comprenant des protocoles d'enregistrement et des modules de gestion de la performance. La mise en place d'un système de gestion des fournisseurs adapté au contexte opérationnel du PAM dépend de la disponibilité de ressources.</p> <p>La réserve de fournisseurs du PAM est sans cesse examinée dans le cadre du comité de gestion des fournisseurs. Les efforts visant à l'étoffer sont guidés par:</p> <p>i) le nombre de fournisseurs en activité enregistrés pour un produit donné, dont la performance est satisfaisante; ii) la demande du PAM par rapport à l'investissement requis des fournisseurs, notamment pour la fabrication de produits nutritionnels spécialisés; iii) les types de produits alimentaires achetés; et iv) le contexte opérationnel du PAM.</p> <p>La situation des marchés dans les régions dans lesquelles le PAM opère détermine dans une large mesure le délai accordé aux fournisseurs pour répondre aux appels d'offres. La Division des achats examinera les délais généralement alloués pour s'assurer qu'ils correspondent à ceux observés ailleurs pour des marchés et des contextes opérationnels du même ordre.</p> <p>Le déploiement du système de gestion des fournisseurs renforcera les dispositifs d'imposition de pénalités là où cela est nécessaire.</p>	30 juin 2015
<p>Recommandation 7: La date d'arrivée requise doit être fixée en tenant compte du délai d'approvisionnement et d'expédition. Le respect de la "date d'arrivée requise" ainsi fixée doit être assuré en mettant en place un suivi approprié.</p>	Bureaux de pays	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La date d'arrivée indiquée dans la demande d'achat est déterminée par les besoins et est arrêtée compte tenu d'autres risques et possibilités liés à la planification. Dans le cadre de la nouvelle approche normalisée de la gestion des filières d'approvisionnement des projets, les plans d'exécution des bureaux de pays prennent tous les impératifs en compte. La date d'arrivée requise doit donc être établie en prenant davantage en considération les capacités d'approvisionnement et de livraison. La question du suivi sera examinée dans le cadre des activités du groupe de travail sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement.</p>	31 décembre 2015



RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRES AU PAM

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction du PAM et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 8 a): Le PAM doit regrouper les mesures et les manuels existants et formuler une politique relative à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments, fondée sur une approche de la chaîne d'approvisionnement.</p>	Division des achats	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La qualité et la sécurité sanitaire des aliments sont au cœur de plusieurs domaines d'activités du PAM, et elles sont évoquées dans les manuels et orientations les concernant ainsi que sur le site Web qui leur est consacré. Afin d'améliorer l'intégration de la chaîne d'approvisionnement, les informations pertinentes seront regroupées et diffusées en fonction des besoins opérationnels du PAM.</p>	30 juin 2015
<p>Recommandation 8 b): Le PAM doit systématiquement et régulièrement contrôler ses fournisseurs sur toutes les questions en rapport avec la qualité des aliments. Il pourrait également envisager de faire figurer une clause relative aux garanties de bonne fin dans les contrats qu'il signe avec ses fournisseurs.</p>	Division des achats	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Pour chaque contrat d'achat, le PAM contrôle la qualité des produits alimentaires. La mise en œuvre du système de gestion en ligne de la qualité des aliments (FOQUS) permettra d'améliorer le processus de passation de marchés. Les contrats d'achat conclus à l'échelle locale et régionale comportent actuellement des garanties de bonne fin. Le PAM examinera les contrats d'achat de vivres et y fera figurer le cas échéant une clause de garantie du produit, compte tenu des meilleures pratiques en vigueur dans les secteurs du commerce et de l'industrie.</p>	30 juin 2015
<p>Recommandation 8 c): Le PAM doit sélectionner ses inspecteurs en fonction de leur aptitude technique et non du prix de leurs services. Les inspecteurs doivent faire l'objet d'un examen périodique, car leurs rapports d'enquête quantitative et qualitative sont essentiels pour assurer le respect des normes de qualité exigées pour les achats du PAM.</p>	Division des achats	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La procédure de passation de marchés de services d'inspection au niveau mondial a récemment été revue et prévoit désormais une évaluation technique et financière. Cette approche est appliquée au niveau régional et local au fur et à mesure que des services existants font l'objet d'un nouvel appel d'offres.</p> <p>La mise en place du système FOQUS à l'échelle mondiale renforcera le suivi de la performance des services fournis par les sociétés d'inspection.</p>	30 juin 2015
<p>Recommandation 8 d): Le PAM pourrait prendre les mesures nécessaires pour créer des comités chargés de la qualité des produits alimentaires dans tous les bureaux de pays afin que les problèmes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments soient réglés à l'échelle de ces bureaux.</p>	Division des achats	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Des pénuries de ressources ont retardé la création des comités chargés de la qualité des produits alimentaires dont le document de politique générale de 2010 relatif à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments recommandait la mise en place. Le PAM inscrira cette question à son programme de travail afin de favoriser l'intégration de la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Des structures de gouvernance seront recensées pour ce qui est de l'établissement de profils de risques, et elles seront mises en place au niveau voulu.</p>	30 juin 2015

RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRES AU PAM			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction du PAM et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 9 a): Le rôle du Comité des produits, du transport et des assurances doit être revu, et des systèmes doivent être mis en place dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays pour surveiller de plus près le processus de passation des marchés.</p>	Division des achats	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le rôle du Comité des produits, du transport et de l'assurance est défini dans les Règles de gestion financière du PAM (112.23). Son rôle de contrôle a été renforcé par le Bureau de l'audit interne, qui examine chaque trimestre un échantillon représentatif de transactions d'achat et formule des observations.</p> <p>Ce protocole d'échantillonnage sera revu pour faire apparaître la délégation des pouvoirs en matière d'achat aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays.</p> <p>Le rôle de contrôle des bureaux régionaux sera renforcé, si les ressources disponibles le permettent.</p>	31 décembre 2014
<p>Recommandation 9 b): Alors que le PAM adopte de nouvelles modalités d'achat, il est important de veiller à ce que les ressources et les compétences correspondantes soient disponibles de façon à passer les marchés de manière efficace et économique.</p>	Division des achats	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Comme l'a constaté l'équipe qui a mené l'audit, compte tenu de l'évolution du modèle fonctionnel du PAM en matière d'achats de produits alimentaires, des connaissances et des compétences supplémentaires sont nécessaires. Le PAM doit disposer de davantage d'informations et de compétences spécialisées en rapport avec les marchés de produits de base, et appliquer les meilleures pratiques du secteur pour ce qui est des outils de passation de marchés, des instruments de réduction des risques et des modes de gestion novateurs des relations entre négociants et fournisseurs. La Division des achats élabore actuellement une stratégie fonctionnelle s'inscrivant dans le cadre plus large de la stratégie du PAM en matière de personnel. Son principal objectif est de définir les effectifs, les profils et les ressources nécessaires compte tenu de l'évolution du modèle fonctionnel.</p> <p>Afin de renforcer les capacités et les compétences au sein de son réseau chargé des achats, le PAM exploitera les possibilités de formation existant en interne et à l'extérieur, passera des accords de détachement avec des entreprises du secteur privé et étoffera son équipe en engageant des spécialistes des marchés. L'accent sera particulièrement mis sur le renforcement des capacités de contrôle des bureaux régionaux.</p> <p>La mise en œuvre de la stratégie fonctionnelle relative au personnel qui est proposée sera adaptée aux opérations du PAM et à l'évolution des procédures d'achat, et tiendra compte des ressources disponibles et de la capacité d'absorption.</p>	30 juin 2015



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

FOQUS système de gestion en ligne de la qualité des aliments

WINGS Système mondial et réseau d'information du PAM